

VADEMECUM – DÉPÔT DE TEXTE INTÉGRAL DANS HAL (SHS)

ARTICLES SCIENTIFIQUES

ÉTAPE 1 : AVANT LE DEPÔT	2
1. LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE (LRN)	2
2. DÉPOSER EN FONCTION DES CLAUSES DU CONTRAT D'ÉDITION (MÊME SI LA LRN EST AU-DESSUS DES CONTRATS)	2
3. DÉPOSER EN L'ABSENCE D'UN CONTRAT D'ÉDITION	3
ÉTAPE 2 : LORS DU DEPÔT	4
DÉPOSER LE FICHIER PDF.....	4
1. S'IL S'AGIT D'UN PRE-PRINT.....	4
2. S'IL S'AGIT D'UN POST-PRINT AUTORISÉ	4
3. S'IL S'AGIT D'UNE VERSION ÉDITEUR (AVEC MISE EN PAGE) DE VOTRE ARTICLE.....	4
4. S'IL S'AGIT D'UN POST-PRINT SOUMIS À LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE.....	5
5. DÉFINIR UN EMBARGO SI NÉCESSAIRE (EMBARGO = PÉRIODE PENDANT LAQUELLE LE FICHIER N'EST PAS LISIBLE)	5
6. CHOISIR LA LICENCE CREATIVE COMMONS (CC)	5
RECOMMANDATIONS EN SCIENCES HUMAINES.....	6
SI LA LICENCE CC N'A PAS ÉTÉ INDIQUÉE : LA MENTION « AUTORISATION HAL »	6
AUTRES PRODUITS DE LA RECHERCHE	
POUR LES CHAPITRES D'OUVRAGES (NON CONCERNÉS PAR LA LRN)	7
POUR LES PRODUITS DE LA RECHERCHE NON PUBLIÉS	7

VADEMECUM – DÉPÔT DE TEXTE INTÉGRAL DANS HAL (SHS)

POUR LES PUBLICATIONS DE 2024-2029 ET SUIVANTES

POUR LES ARTICLES UNIQUEMENT

ÉTAPE 1 : AVANT LE DÉPÔT

1. LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE (LRN)

La Loi pour une République numérique permet aux chercheurs de déposer leur article dans HAL.

Cela est valable uniquement pour :

- les articles publiés dans des revues scientifiques
- le dépôt de la **version auteur acceptée (postprint)**

À partir de quand ?

12 mois à partir de la première date de publication

➔ Après ce délai, l'auteur peut **mettre le texte en accès ouvert** dans HAL.

Pour résumer : si vous avez publié un article dans une revue scientifique et si vous possédez sa version pdf acceptée par la revue (sans mise en page) vous pouvez déposer l'article en Texte Intégral après 12 mois à partir de la première publication.

2. DÉPOSER EN FONCTION DES CLAUSES DU CONTRAT D'ÉDITION (MÊME SI LA LRN EST AU-DESSUS DES CONTRATS)

Avant de déposer : vérifier ses droits

Le dépôt est possible si le **contrat d'édition** l'autorise.

Le contrat d'édition peut autoriser le dépôt :

- du **preprint** (avant évaluation)
- du **postprint / manuscrit auteur accepté**
- de la **version éditeur (avec mise en page)**

SANS embargo :

Vous pouvez déposer la version autorisée immédiatement

AVEC embargo :

Vous pouvez déposer le texte (la version autorisée) en mettant une date précise. HAL affichera le texte automatiquement à la date indiquée (la fin de l'embargo) Voir image p. 5

Si dans le contrat d'édition rien n'est précisé concernant le dépôt dans les archives ouvertes, vous pouvez consulter les bases suivantes :

- Sherpa/Romeo pour les revues et éditeurs internationaux : <https://openpolicyfinder.iisc.ac.uk/>
- Dulcinea pour les revues espagnoles : <https://dulcinea.opensciencespain.org/>

- Mir@bel pour les revues francophones : <https://reseau-mirabel.info/>
- DOAJ : <https://doaj.org/>

Exemple d'une politique éditoriale sur le site *Open Policy finder*

Revue philosophique de la France et de l'étranger **Mir@bel** **Open Policy Finder**

Version	Open access policy
submitted	cannot
accepted	cannot
published	<p>⚠ can after an embargo of 12 months</p> <p>🕒 12 months</p> <p>📁 Any repository</p> <p>📋 • If Humanities or Social Sciences</p>

Figure 1 : submitted=pré-print ; accepted=post-print ; published=version éditeur avec mise en page

3. DÉPOSER EN L'ABSENCE DE CONTRATS D'ÉDITION

Si vous êtes dans les cas suivants :

- aucun contrat n'a été signé
OU
- dans le contrat aucune option *libre accès* n'est mentionnée
OU
- si la revue est absente dans les bases citées plus haut

L'AUTEUR PEUT :

- déposer le TI selon les règles prévues par la LRN (1)
OU
- demander l'accord de la revue

WIDGET utile surtout [pour les publications dans le cadre de programmes de recherche](https://form.typeform.com/to/W2ZZMV?typeform-source=decadoc.typeform.com) :

<https://form.typeform.com/to/W2ZZMV?typeform-source=decadoc.typeform.com>

ÉTAPE 2 : LORS DU DÉPÔT

Étapes du dépôt dans HAL

- Se connecter à HAL
- Ajouter les métadonnées : Titre, auteurs, revue / ouvrage
- Insérer le DOI (si disponible)
- **Déposer le fichier PDF** (*[pensez à bien nommer vos fichiers](#)*)

1. s'il s'agit d'un pré-print, dans ce cas il faut le préciser avec la mention

Origine fichier principal

Les fichiers que je dép ▾ Document (pdf ▾ immédiatement (2021 ▾ Licence

Fichiers auteur
Les fichiers que je dépose sont des fichiers produits par l'(les) auteur(s)

Fichiers éditeur
J'ai vérifié que cet éditeur fait partie de ceux qui autorisent le dépôt des fichiers éditeurs sur une archive ouverte
J'ai obtenu l'accord explicite de cet éditeur pour ce dépôt particulier
L'institution a financé les frais de publication pour que cet article soit en libre accès

2. s'il s'agit d'un post-print autorisé, dans ce cas il faut le préciser avec la mention

Origine fichier principal

J'ai vérifié que cet édit ▾ Document (pdf ▾ immédiatement (2021 ▾ Licence

Fichiers auteur
Les fichiers que je dépose sont des fichiers produits par l'(les) auteur(s)

Fichiers éditeur
J'ai vérifié que cet éditeur fait partie de ceux qui autorisent le dépôt des fichiers éditeurs sur une archive ouverte
J'ai obtenu l'accord explicite de cet éditeur pour ce dépôt particulier
L'institution a financé les frais de publication pour que cet article soit en libre accès

3. s'il s'agit d'une version éditeur (avec mise en page) de votre article, dans ce cas il faut le préciser avec la mention

Origine fichier principal

J'ai vérifié que cet édit ▾ Document (pdf ▾ immédiatement (2021 ▾ Licence

Fichiers auteur
Les fichiers que je dépose sont des fichiers produits par l'(les) auteur(s)

Fichiers éditeur
J'ai vérifié que cet éditeur fait partie de ceux qui autorisent le dépôt des fichiers éditeurs sur une archive ouverte
J'ai obtenu l'accord explicite de cet éditeur pour ce dépôt particulier
L'institution a financé les frais de publication pour que cet article soit en libre accès

4. s'il s'agit d'un post-print soumis à la Loi pour une République Numérique

Origine fichier principal

L'institution a financé l' Document (pdf) immédiatement (2021) Licence

Fichiers auteur
Les fichiers que je dépose sont des fichiers produits par l'(les) auteur(s)

Fichiers éditeur
J'ai vérifié que cet éditeur fait partie de ceux qui autorisent le dépôt des fichiers éditeurs sur une archive ouverte
J'ai obtenu l'accord explicite de cet éditeur pour ce dépôt particulier
L'institution a financé les frais de publication pour que cet article soit en libre accès

5. définir un embargo si nécessaire (embargo = période pendant laquelle le fichier n'est pas lisible)

Origine fichier principal

Les fichiers que je dép Document (pdf) immédiatement (2021) Licence

immédiatement (2026-03-12)
dans 15 jours (2026-03-27)
dans 1 mois (2026-04-12)
dans 3 mois (2026-06-12)
dans 6 mois (2026-09-12)
dans 1 an (2027-03-12) Ex. Loi pour une République Numérique
à partir d'une date spécifique
dans 2 ans (2028-03-12) Ex. Respect du contrat d'édition

enseigne mon dépôt

ique

6. choisir la licence Creative Commons (CC)

Sans licence CC, le droit d'auteur n'offre que deux extrêmes : « tous droits réservés » ou « aucun droit réservé ». Cela ne reflète pas les nombreuses façons dont les créateurs veulent que leur travail soit partagé.

Les licences Creative Commons offrent un moyen standardisé et juridiquement solide d'accorder une autorisation à l'avance, afin que les créateurs puissent communiquer clairement comment leur travail peut être utilisé, sans négocier d'autorisations individuelles à chaque fois. Cela permet d'accéder à la connaissance en offrant une option « certains droits réservés » pour le contenu qui serait autrement fermé.

→ Il faut respecter en premier lieu la licence correspondante à la politique éditoriale de la revue.

Ex. de la politique éditoriale de la revue *Phenomenology and mind* sur Openedition :

Publication in open access
Creative Commons - Attribution 4.0 International - CC BY 4.0
Open Archive Deposit Policy: <https://openpolicyfinder.jisc.ac.uk/publication/33262>

Si la revue n'a pas une politique éditoriale concernant l'open access vous avez le choix des licences

[Widget pour choisir sa licence](#)

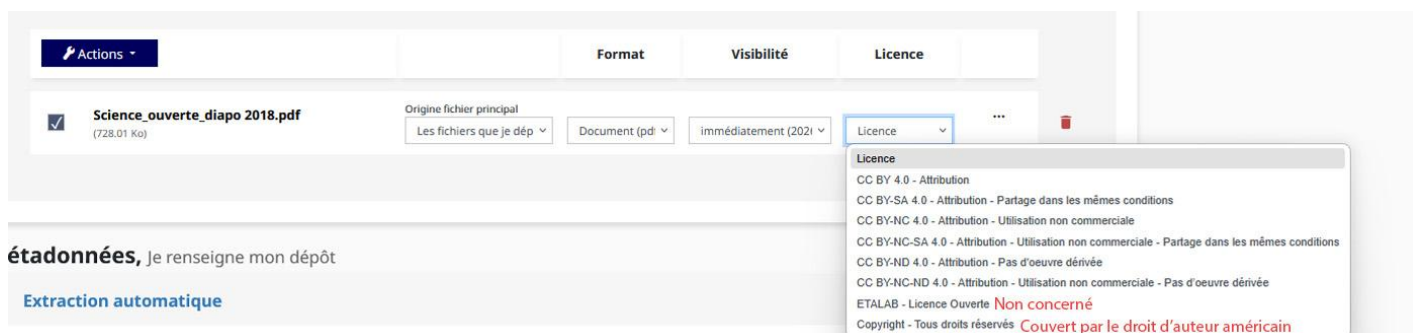
Principe général

Toutes les licences exigent :

✓ de citer l'auteur

✓ d'indiquer la source

Le choix de la licence se fait uniquement dans la fenêtre dédiée au texte intégral



Ce que les licences permettent ou interdisent

Licence	Ce que les autres peuvent faire	Ce qui est interdit
CC BY*	partager, copier, redistribuer, modifier, traduire, réutiliser commercialement	rien (avec l'obligation cependant de citer l'auteur !)
CC BY-SA*	partager et modifier sous la même licence choisir par l'auteur	changement de licence pour la diffusion
CC BY-NC*	partager, modifier, traduire	usage commercial
CC BY-ND*	partager et diffuser le texte	modifications
CC BY-NC-SA*	partager et modifier	usage commercial et changement de licence
CC BY-NC-ND*	partager uniquement	modifications et usage commercial

*Toutes les licences permettent la lecture et le téléchargement depuis HAL

RECOMMANDATIONS EN SCIENCES HUMAINES

La science ouverte recommande :

- **CC BY** → diffusion maximale (obligatoire pour les publications dans le cadre de projets ANR)
- **CC BY-NC** → diffusion large mais sans usage commercial

OU

Licence plus restrictive :

CC BY-NC-ND → diffusion seulement, **pas de modification**

SI LA LICENCE CC N'À PAS ÉTÉ INDIQUÉE : LA MENTION « AUTORISATION HAL »

Depuis janvier 2026, pour les fichiers dans HAL qui n'ont pas de licence associée dans les métadonnées, le CCSD a choisi d'appliquer une [autorisation HAL](#) qui précise que **tous les documents sont protégés par le droit d'auteur**. Un fichier avec une autorisation HAL (mention sur la page de garde) signifie donc pour l'utilisateur qu'il **peut lire, consulter, citer (en mentionnant le ou les auteurs et la source) mais doit demander une autorisation à l'auteur ou à l'ayant droit pour reproduire, adapter ou utiliser l'œuvre au-delà des exceptions légales**.

Elle n'est utilisée que pour traiter le **rétrospectif** et, par conséquent, **n'est pas disponible dans la liste des licences**. Par contre, elle est **modifiable si vous souhaitez la remplacer par une licence proposée dans l'interface**.

Pour aller plus loin :

Questions juridiques :

<https://doc.hal.science/questions-juridiques/#obligation-du-deposant>

<https://scienceouverte.univ-grenoble-alpes.fr/publications/aspects-juridiques/>

Comment choisir ma licence : <https://doc.hal.science/aspects-juridiques/conditions-de-reutilisation/#besoin-daide-pour-choisir>

POUR LES CHAPITRES D'OUVRAGES (non concernés par la LRN)

Les chapitres d'ouvrages ne sont pas concernés par la Loi pour une République numérique. Si vous souhaitez diffuser le texte intégral de votre chapitre, il faudra soit :

- consulter la politique éditoriale de l'éditeur
- demander une autorisation explicite

Exemples d'éditeurs ayant défini leur politique d'open access :

<https://doc.hal.science/chapitres-ouvrage-politiques-des-editeurs/>

POUR LES PRODUITS DE LA RECHERCHE NON PUBLIÉS

(Communications à un colloque, rapports de recherche, pré-publications/documents de travail)

Vous êtes l'**unique titulaire des droits**, vous pouvez donc sans aucune exception **déposer le texte intégral avec la licence CC de votre choix avec OU sans embargo**.

Adresses support

Dépôt, expertise juridique : hal.support[at]univ-grenoble-alpes.fr

Pour les questions concernant les frais de publications (APC), les [revues prédatrices](#) :

sos-publications[at]univ-grenoble-alpes.fr

Pour les données de la recherche : sos-data[at]univ-grenoble-alpes.fr

Pour les doctorants et les questions liées à la thèse : bu-theses[at]univ-grenoble-alpes.fr